

HESTIA
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 3 rue du Petit Montmartre
12100 MILLAU
484 712 187 RCS RODEZ

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 MARS 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 451 205 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	451 205 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	100 000 euros
Le solde au compte « autres réserves »	351 205 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2026 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

X

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
30 septembre 2024	2 000,00	2 000,00	0,00
30 septembre 2023	2 000,00	2 000,00	0,00
30 septembre 2022	2 000,00	2 000,00	0,00

Certifié conforme
La Gérance
Monsieur Fabien THOLLET



Société HESTIA HOLDING

3 RUE DU PETIT MONTMARTRE

12100 MILLAU

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Certifié Conforme



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2025 12			Exercice N-1 30/09/2024 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	25 468	25 128	340	4 781	4 441	92.88		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	449 386		449 386	362 932	86 454	23.82		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	474 854	25 128	449 727	367 714	82 013	22.30		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	470 554		470 554	397 889	72 664	18.26	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	303 657		303 657	98 997	204 660	206.73		
Disponibilités	761 737		761 737	552 140	209 597	37.96		
Charges constatées d'avance (3)	7 653		7 653	4 795	2 857	59.59		
Total III	1 543 601		1 543 601	1 053 822	489 779	46.48		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 018 455	25 128	1 993 328	1 421 536	571 792	40.22		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

277 090

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2025 12	30/09/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	20 000	20 000		
	Réserves				
	Réserve légale	2 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 267 416	935 027	332 389	35.55
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	451 205	334 389	116 816	34.93
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I	1 740 622	1 291 416	449 205	34.78	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		4 205	4 205	100.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	32 453	1 299	31 154	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 529	5 085	556	10.94	
Dettes fiscales et sociales	215 724	119 522	96 202	80.49	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		8	8	100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	252 706	130 119	122 587	94.21
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 993 328	1 421 536	571 792	40.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

252 706

133 569

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2025 12			Exercice N-1 30/09/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	356 427		356 427	327 140		29 287	8.95
Chiffre d'affaires NET	356 427		356 427	327 140		29 287	8.95
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				3 842		3 842	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			106	7		99	NS
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			356 533	330 989		25 544	7.72
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			47 643	72 947		25 305	34.69
Impôts, taxes et versements assimilés			19 917	20 508		592	2.89
Salaires et traitements			164 629	162 750		1 879	1.15
Charges sociales			69 735	64 348		5 387	8.37
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 441	4 828		387	8.02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			11	17		7	38.69
Total des Charges d'exploitation (II)			306 376	325 400		19 024	5.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			50 158	5 590		44 568	797.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2025 12	30/09/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	419 924	319 943	99 981	31.25
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	26 682	28 142	1 460	5.19
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		605	605	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 793		8 793	
Total V	455 399	348 690	106 709	30.60
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	15	41	27	64.79
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	15	41	27	64.79
2. Résultat financier (V-VI)	455 385	348 648	106 736	30.61
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	505 542	354 238	151 304	42.71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		36 056	36 056	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		36 056	36 056	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		36 031	36 031	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		36 031	36 031	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		25	25	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	33 922	5 677	28 245	497.55
Impôts sur les bénéfices (X)	20 415	14 197	6 218	43.80
Total des produits (I+III+V+VII)	811 932	715 735	96 197	13.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	360 727	381 346	20 619	5.41
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	451 205	334 389	116 816	34.93

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 18 636 34 806

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux	X
Art. 831-2 - Changements comptables	X
Art. 831-3 - Changements comptables - Informations complémentaires	X
Art. 831-4 - Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	X

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	X
Art. 832-2 - Détail des immobilisations, amortissements et dépréciations	X
Art. 832-3 - Réévaluation des immobilisations corporelles et financières	X
Art. 832-4 - Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé	X
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations	X
Art. 832-6 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	X
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	X
Art. 832-10 - Précisions sur certains postes d'actif	X

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres	X
Art. 832-12 - Actions propres	X
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	X
Art. 832-14 - Détail des provisions significatives et passifs spécifiques	X
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	X
Art. 832-16 - Précisions sur les dettes	X
Art. 832-17 - Précisions sur certains postes de passif	X

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-19 - Précisions relatives à certains éléments	X
Art. 832-20 - Honoraires des commissaires aux comptes	X
Art. 832-21 - Précisions relatives aux produits et charges inscrits en résultat	X

- INFORMATIONS RELATIVES À LA FISCALITÉ

Art. 833-1 - Modification de la législation fiscale postérieure à la date de clôture	X
Art. 833-2 - Crédits d'impôts	X
Art. 833-3 - Informations relatives aux corrections de valeurs	X
Art. 833-4 - Informations complémentaires relatives au régime fiscal	X

- INFORMATIONS AU TITRE DES TRANSACTIONS NON CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

Art. 834-1 - Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	X
--	---

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

ANNEXE

SOMMAIRE

Art. 835-1 - Avances, crédits et engagements	X
Art. 835-2 - Rémunérations	X

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus	X
Art. 836-2 - Engagements hors bilan - complément relatif aux entités liées	X
Art. 836-3 - Engagements pris en matière de crédit-bail	X
Art. 836-4 - Engagements pris en matière de crédit-bail - informations complémentaires	X
Art. 836-5 - Autres opérations non inscrites au bilan	X

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif	X
Art. 837-2 - Informations relatives à l'effectif par catégorie	X

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Mention du règlement comptable

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 30/09/2025

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés à **l'actif** en tant que frais d'établissement, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés à **l'actif comme frais d'établissement**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les coûts de développement et les frais de création de site internet sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **212-3 et 612-1 du PCG**.
- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément à l'article **213-8 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **213-8 et 213-22 du PCG**.
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **221-1 et 222-1 du PCG**.
- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.
- L'évaluation des stocks se fait par **Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)**, conformément **213-34 du PCG**.
- Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-11 du PCG**.
- Les subventions d'investissement sont comptabilisées **en capitaux propres**, conformément à l'article **312-1 du PCG**.
- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- Les programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions sont comptabilisés **comme un composant distinct de l'immobilisation**, conformément à l'article **214-10 du PCG**.
- Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **213-9 du PCG**.
- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.
- La durée d'usage n'est pas utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Informations significatives

Les comptes annuels ont été arrêtés par le dirigeant de la société en date du 14/01/2026.

L'exercice comptable dégage un résultat bénéficiaire de 451 205 € avec un total au bilan de 1993328 €.

Depuis le 01/10/2006, la société est seule redevable de l'impôt sur les sociétés de l'ensemble du groupe, conformément aux dispositions de l'article 233A du CGI.

Les filiales bénéficiant de l'intégration fiscale :

- SAS ENTREPRISE AUGLANS, 137 rue de Pradals, ZA Millau Viaduc 12100 Millau

Siren 321 953 861, intégrée depuis le 01/10/2006

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Le 18 octobre 2024, la SARL HESTIA signe une convention de cession de titres avec la SASU

SOLyMIO, société spécialisée dans l'exploitation d'installations de production d'électricité, notamment d'énergie solaire.

La SARL HESTIA achète à la société SASU SOLyMIO : 1699 actions sur ses 1700 actions.

Les nouveaux associés sont donc :

- SARL HESTIA avec 1699 actions
- M. Fabien THOLLET avec 1 action

La convention d'animation et de prestations de services existante entre la SAS AUGLANS et la SARL HESTIA est modifiée, afin d'y intégrer la SAS SOLyMIO.

Le 2 décembre 2024, la SAS CADRAN est constituée. La SARL HESTIA souscrit 7500 actions pour 1€ soit 50% de la SAS CADRAN. Les 7500 actions restantes sont souscrites par la société MAXIMA.

La SAS a pour objet social toutes opérations se rapportant à l'acquisition, la promotion, la construction ou l'exploitation de centrales photovoltaïques, ainsi que la production et le négoce d'électricité d'origine solaire.

Un apport en compte courant est également versé en août 2025.

L'entreprise a décidé d'anticiper l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 à cet exercice, soit à compter du 1er octobre 2024.

Les comptes N-1 ne sont pas retraités conformément aux nouvelles règles. En particulier, les produits et les charges exceptionnels constatés dans le compte de résultat N-1 tel qu'il a été arrêté et publié sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les rubriques « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Enfin, un transfert de compte a été effectué : Compte Capital transféré du 101000 vers 101300 afin d'incrémenter correctement la liasse fiscale.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

- CHANGEMENTS COMPTABLES - Informations complémentaires

(Art. 831-3)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	20 490			20 490
Matériel de bureau et matériel informatique	4 978			4 978
Immobilisations financières				
Participations	362 932	86 454		449 386
TOTAL GENERAL	388 400	86 454		474 854

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	16 538	3 952		20 490
Matériel de bureau et matériel informatique	4 149	489		4 638
TOTAL GENERAL	20 687	4 441		25 128

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement*	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	Linéaire

*Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue (ex 3 à 10 ans)

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations			86 454		
TOTAL GENERAL			86 454		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Néant

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport		3 952		
Matériel de bureau et matériel informatique		489		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		4 441		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Néant

- RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES -

(Art. 832-3)

État des immobilisations réévaluées

	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dont complément de réévaluation	Écart incorporé au capital	Produit de cession transféré en réserve
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	20 490			
Matériel de bureau et matériel informatique	4 978			
Mobilier				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	449 386			
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	474 854			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

État des amortissements relatifs aux réévaluations

	Amortissement initial	Amortissement complémentaire de réévaluation	Amortissement TOTAL
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Agencements et aménagements de terrains			
Constructions			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Installations générales, agencements, aménagements divers			
Matériel de transport	3 952		20 490
Matériel de bureau et matériel informatique	489		4 638
Mobilier			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	4 441		25 128

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

Néant

Fonds commercial

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

Néant

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. R32-5)

Société HESTIA HOLDING
12100 MILLAU

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Engagements détenus par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
Renseignements concernant les filiales											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS ENTREPRISE AUGLANS	210 000	4 331 672	99,38	249 932	249 932			11 753 237,98	1 415 324,40	399 924	30/09/2025
- SAS SOLYMIO	17 000	28 187	99,94	78 954	78 954			57 200,56	11 434,44		30/09/2025
- Filiales non reprises											
- françaises											
- étrangères											
A. Total des filiales				328 886	328 886					399 924	
Renseignements concernant les participations											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS CADRAN	15 000	15 000	50,00	7 500	7 500	20 000					31/12/2025
- SARL S.E.M.C	40 000	281 839	50,00	20 000	20 000	90 000		450 830	134 388		30/06/2025
- SAS SUD METAL INDUSTRIE	100 000		40,00	40 000	40 000	88 592					30/09/2025
- SCI SCI LES 3 VIADUCS	6 000	371 966	33,33	33 500	33 500			115 171	39 828		31/12/2024
- SCI SCI 2F	1 000	115 177	25,00	11 500	11 500			60 579	2 384		31/12/2024
- SAS NEW GREEN FACTORY	40 000	40 000	20,00	8 000	8 000	77 423					31/12/2025
- Participations non reprises											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations				120 500	120 500	276 015					
C. Total des filiales et des participations (A + B)				449 386	449 386	276 015				399 924	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -

(Art. 832-6)

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

	Valeur du portefeuille	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Mouvements de l'exercice			
Montant à l'ouverture de l'exercice		362 932.00	
Acquisitions de l'exercice		86 454	
Montant à la clôture de l'exercice		449 386.00	

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	482	482	
Groupe et associés	470 072	192 982	277 090
Charges constatées d'avance	7 653	7 653	
TOTAL	478 206	201 116	277 090
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	20 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	40 000		

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	Charges d'exploitation	N+1

Les écarts de conversion et différences d'évaluation - actif sont évalués à hauteur de

Nature	Montant
--------	---------

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Parts sociales	100.00	200			200

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	20 000			
Réserve légale	2 000			
Autres réserves	935 027	332 389		
Résultat de l'exercice	334 389		2 000	
Total des capitaux propres	1 291 416	332 389	2 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				20 000
Réserve légale				2 000
Autres réserves				1 267 416
Résultat de l'exercice		449 325		451 205
Total des capitaux propres		449 325		1 740 622

- ACTIONS PROPRES -

(Art. 832-12)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

Néant

Néant

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Néant

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 529	4 529		
Personnel et comptes rattachés	34 522	34 522		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 525	3 525		
Impôts sur les bénéfices	155 386	155 386		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 952	15 952		
Autres impôts taxes et assimilés	6 340	6 340		
Groupe et associés	32 453	32 453		
TOTAL	252 706	252 706		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 205			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- PRÉCISIONS SUR LES DETTES -

(Art. 832-16)

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES DE PASSIF -

(Art. 832-17)

Néant

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	803
TOTAL	803

Détail des produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	
- ICAR Excedent CA 30/09/2025	271
- ICAR E2565100014 au 30/09/2025	301
- ICAR E2565500015 au 30/09/2025	231
TOTAL	803

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 435
Dettes fiscales et sociales	40 757
TOTAL	43 192

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Détail des charges à payer

	Montant
FOURN - Factures non parvenues	
- Facture N-1 x 5% d'augm annuelle	2 086
- Estimés à 100 € x 9/12	90
- Forfait annuel estimé à 250 € x 9/12	226
- FNP MIDI CENTRE 3T2025	34
PERSONNEL - Charges à payer	
- PRIME INTERESSEMENT 2024/2025	33 922
URSSAF Gérant à payer	
- URSSAF REGUL DEF 2024 A PAYER	85
- URSSAF 01/2025 A 09/2025	623
ETAT - Charges à payer	
- CFE 2024 reçue à 0€	1 240
- TVS A PAYER au 30/09/2025	3 511
- CVAE A PAYER au 30/09/2025	442
- CFE A PAYER au 30/09/2025	934
TOTAL	43 192

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	1 738	
TOTAL	1 738	

- PRÉCIS. RELATIVES AUX PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RÉS. EXCEP. -

(Art. 832-21)

Néant

- MODIF. DE LA LÉGISLATION FISCALE POSTÉRIEURE À LA DATE DE CLÔTURE -

(Art. 833-1)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Néant

- INFORMATIONS RELATIVES AUX CORRECTIONS DE VALEURS -

(Art. 833-3)

Néant

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	471 620		471 620
= Résultat fiscal courant	464 102	20 415	443 687
- Produits non imposables	424 170		424 170
+ Charges non déductibles	41 728		41 728
= Résultat fiscal	81 660	20 415	61 245
= Impôt payé		20 415	

Néant

Depuis le 01/10/2006, la société est seule redevable de l'impôt sur les sociétés de l'ensemble du groupe, conformément aux dispositions de l'article 233A du CGI.

Les filiales bénéficiant de l'intégration fiscale :

SAS ENTREPRISE AUGLANS, 137 rue de Pradals, ZA Millau Viaduc 12100 Millau (Siren 321 953 861) intégrée depuis le 01/10/2006.

Le montant total de l'impôt sur les sociétés pour lequel la société est redevable au titre de l'exercice clos au 30/09/2025 se répartit ainsi :

- IS total à payer pour l'ensemble du groupe = 505 069 €
- IS comptabilisé pour la filiale SAS ENTREPRISE AUGLANS = 484 654 €
- IS si la SARL HESTIA était imposé séparément = 20 415 €

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Néant

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- RÉMUNÉRATIONS -

(Art. 835-2)

Néant

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
Avals, cautionnements et garantie (dont les effets de commerce escomptés non échus)	1 430 135
Autres engagements	
TOTAL	1 430 135

- ENGAGEMENTS HORS BILAN - COMPLÉMENT RELATIF AUX ENTITÉS LIÉES -

(Art. 836-2)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Engagements hors bilan - complément relatif aux entités liées	Montant à la clôture de l'exercice	Dont consentis à des entités liées
Avals, cautionnements et garantie (dont les effets de commerce escomptés non échus)	1 430 135	1 430 135
Autres engagements		
TOTAL	1 430 135	1 430 135

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
- BMW X3 M40d	43 484	
Mobilier	43 484	
TOTAL	43 484	

- ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES -

(Art. 836-4)

Nature	Matériel de transport	Matériel de bureau et info	Mobilier	Autres	Total
Valeur d'origine	91 240				91 240
Coût d'entrée de l'actif	91 240				91 240
Amortissements					
Valeur nette	91 240				91 240
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs	29 796				29 796
- exercice	18 636				18 636
TOTAL	48 432				48 432
Redevances restant à payer					
- à un an au plus	18 636				18 636
- entre 1 et 5 ans	24 848				24 848
TOTAL	43 484				43 484

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

Néant

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **2 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	2
TOTAL	2

Le 14/01/2026
THOLLET POULAT FABIEN Gérant

HESTIA

Société à responsabilité limitée capital social au de 20 000 euros
R.C.S RODEZ 484 712 187

3 rue du Petit Montmartre

12100 MILLAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30.09.2025

HESTIA

Société à responsabilité limitée capital au de 20 000 euros
R.C.S RODEZ 484 712 187

3 rue du Petit Montmartre
12100 MILLAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 30 septembre 2025**

À l'Assemblée générale de la société HESTIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HESTIA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 23 mars 2026
Le Commissaire aux Comptes
audit douls & associés
Arnaud CLEMENTE, Gérant



HESTIA

Société à responsabilité limitée capital social au de 20 000 euros
R.C.S RODEZ 484 712 187

3 rue du Petit Montmartre
12100 MILLAU

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30.09.2025

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2025 - 12			Exercice N-1 30/09/2024 - 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I) Frais d'établissement(II)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	<i>Frais d'établissement</i>							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	En cours, avances et acomptes							
	<i>Avances et acomptes</i>							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	25 468	25 128	340	4 781	4 441	92.88	
	<i>Immobilisations en cours</i>							
<i>Avances et acomptes</i>								
En cours, avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations								
<i>Autres participations</i>					362 932			
Créances rattachées à des participations								
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	449 386		449 386					
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total de l'actif immobilisé III	474 854	25 128	449 727	367 714	82 013	22.30		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours							
	Matières premières et aut. approvisionnements							
	En-cours de production							
	<i>En-cours de production de biens</i>							
	<i>En-cours de production de services</i>							
	Produits finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	470 554		470 554	397 889	72 664	18.26	
	Charges constatées d'avance	7 653		7 653	4 795	2 857	59.59	
	Capital souscrit appelé, non versé							
	Valeurs mobilières de placement							
<i>Valeurs mobilières de placement</i>					98 997			
Actions propres								
Autres titres	303 657		303 657					
Instruments financiers à terme et jetons								
Disponibilités	761 737		761 737	552 140	209 597	37.96		
Total de l'actif circulant IV	1 543 601		1 543 601	1 053 822	489 779	46.48		
Frais d'émission des emprunts (V)								
Primes de remboursement des emprunts (VI)								
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	2 018 455	25 128	1 993 328	1 421 536	571 792	40.22		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

277 090

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2025 12	30/09/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000)	20 000	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	2 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 267 416	935 027	332 389	35.55
	Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	451 205	334 389	116 816	34.93	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total des capitaux propres I	1 740 622	1 291 416	449 205	34.78	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total I bis					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions II				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		4 205	4 205	100.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	32 453	1 299	31 154	NS
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 529	5 085	556	10.94
Dettes fiscales et sociales	215 724	119 522	96 202	80.49	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		8	8	100.00	
Produits constatés d'avance					
Total des dettes III	252 706	130 119	122 587	94.21	
Ecarts de conversion passif (IV)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+Ibis+II+III+IV)	1 993 328	1 421 536	571 792	40.22	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

254 586

133 569

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2025 12			Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N/N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production vendue de biens						
Production vendue de services				327 140		
Montant net du chiffre d'affaires	356 427		356 427	327 140	29 287	8.95
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				3 842	3 842	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			106	7	99	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			356 533	330 989	25 544	7.72
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			47 643	72 947	25 305	34.69
Impôts, taxes et versements assimilés			19 917	20 508	592	2.89
Salaires			164 629	162 750	1 879	1.15
Charges sociales			69 735	64 348	5 387	8.37
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 441	4 828	387	8.02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			11	17	7	38.69
Total des Charges d'exploitation (II)			306 376	325 400	19 024	5.85
I RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			50 158	5 590	44 568	797.29
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

18 636

34 806

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/09/2025	12	30/09/2024	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)	419 924		319 943	99 981 31.25
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	26 682		28 142	1 460 5.19
Reprises sur dépréciations et provisions			605	605 100.00
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	8 793			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)	455 399		348 690	106 709 30.60
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	15		41	27 64.79
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)	15		41	27 64.79
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	455 385		348 648	106 736 30.61
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	505 542		354 238	151 304 42.71
Produits exceptionnels (VII)				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			36 056	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII			36 056	36 056 100.00
Charges exceptionnelles (VIII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			36 031	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII			36 031	36 031 100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			25	25 100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	33 922		5 677	28 245 497.55
Impôts sur les bénéfices (X)	20 415		14 197	6 218 43.80
Total des produits (I+III+V+VII)	811 932		715 735	96 197 13.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	360 727		381 346	20 619 5.41
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	451 205		334 389	116 816 34.93

(2) Dont produits concernant les entreprises liées

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 30/09/2025

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés à l'**actif** en tant que frais d'établissement, conformément à l'article **212-9** du PCG.
- Les frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés à l'**actif** comme **frais d'établissement**, conformément à l'article **212-9** du PCG.
- Les coûts de développement et les frais de création de site internet sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **212-3** et **612-1** du PCG.
- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément à l'article **213-8** du PCG.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **213-8 et 213-22 du PCG**.
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **221-1 et 222-1 du PCG**.
- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.
- L'évaluation des stocks se fait par **Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)**, conformément **213-34 du PCG**.
- Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-11 du PCG**.
- Les subventions d'investissement sont comptabilisées **en capitaux propres**, conformément à l'article **312-1 du PCG**.
- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- Les programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions sont comptabilisés **comme un composant distinct de l'immobilisation**, conformément à l'article **214-10 du PCG**.
- Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **213-9 du PCG**.
- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.
- La durée d'usage n'est pas utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Informations significatives

Les comptes annuels ont été arrêtés par le dirigeant de la société en date du 14/01/2026.

L'exercice comptable dégage un résultat bénéficiaire de 451 205 € avec un total au bilan de 1993328 €.

Depuis le 01/10/2006, la société est seule redevable de l'impôt sur les sociétés de l'ensemble du groupe, conformément aux dispositions de l'article 233A du CGI.

Les filiales bénéficiant de l'intégration fiscale :

- SAS ENTREPRISE AUGLANS, 137 rue de Pradals, ZA Millau Viaduc 12100 Millau
Siren 321 953 861, intégrée depuis le 01/10/2006

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Le 18 octobre 2024, la SARL HESTIA signe une convention de cession de titres avec la SASU

SOLyMIO, société spécialisée dans l'exploitation d'installations de production d'électricité, notamment d'énergie solaire.

La SARL HESTIA achète à la société SASU SOLyMIO : 1699 actions sur ses 1700 actions.

Les nouveaux associés sont donc :

- SARL HESTIA avec 1699 actions
- M. Fabien THOLLET avec 1 action

La convention d'animation et de prestations de services existante entre la SAS AUGLANS et la SARL HESTIA est modifiée, afin d'y intégrer la SAS SOLyMIO.

Le 2 décembre 2024, la SAS CADRAN est constituée. La SARL HESTIA souscrit 7500 actions pour 1€ soit 50% de la SAS CADRAN. Les 7500 actions restantes sont souscrites par la société MAXIMA.

La SAS a pour objet social toutes opérations se rapportant à l'acquisition, la promotion, la construction ou l'exploitation de centrales photovoltaïques, ainsi que la production et le négoce d'électricité d'origine solaire.

Un apport en compte courant est également versé en août 2025.

L'entreprise a décidé d'anticiper l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 à cet exercice, soit à compter du 1er octobre 2024.

Les comptes N-1 ne sont pas retraités conformément aux nouvelles règles. En particulier, les produits et les charges exceptionnels constatés dans le compte de résultat N-1 tel qu'il a été arrêté et publié sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les rubriques « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Enfin, un transfert de compte a été effectué : Compte Capital transféré du 101000 vers 101300 afin d'incrémenter correctement la liasse fiscale.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025, avec une possibilité de définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice au 30/09/2025 sont les suivantes :

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- * les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- * les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- * les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- * les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui, avant l'application du nouveau règlement, étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Au 30 septembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en Produits exceptionnels pour 36 056 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en Charges exceptionnelles pour 36 031 €.

Au 30 septembre 2025, aucune opération de cession ou de mise au rebut n'a été enregistrée.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui, avant l'application du nouveau règlement, étaient comptabilisées dans les différents comptes 791. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 30 septembre 2024, les transferts de charges inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 3 848 €.(remboursement d

Le poste Transferts de charges étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, au 30 septembre 2025 :

- * les indemnités d'assurance sont inscrites en produits d'exploitation, au poste Autres produits d'exploitation.

Présentation de la colonne comparative (exercice 30/09/2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 30/09/2024 entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- * la ligne Charges constatées d'avance est remontée entre la rubrique des Créances et celle des Valeurs mobilières de placement ;
- * les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ;
- * les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes Produits

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

exceptionnels et Charges exceptionnelles

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- CHANGEMENTS COMPTABLES - Informations complémentaires

(Art. 831-3)

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble

partie en tant qu'entité filiale	

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	20 490			20 490
Matériel de bureau et matériel informatique	4 978			4 978
Immobilisations financières				
Participations	362 932	86 454		449 386
TOTAL GENERAL	388 400	86 454		474 854

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	16 538	3 952		20 490
Matériel de bureau et matériel informatique	4 149	489		4 638
TOTAL GENERAL	20 687	4 441		25 128

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement*	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations			86 454		
TOTAL GENERAL			86 454		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport		3 952		
Matériel de bureau et matériel informatique		489		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		4 441		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

- RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES -

(Art. 832-3)

État des immobilisations réévaluées

	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dont complément de réévaluation	Écart incorporé au capital	Produit de cession transféré en réserve
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	20 490			
Matériel de bureau et matériel informatique	4 978			
Mobilier				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	449 386			
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	474 854			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

État des amortissements relatifs aux réévaluations

	Amortissement initial	Amortissement complémentaire de réévaluation	Amortissement TOTAL
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Agencements et aménagements de terrains			
Constructions			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Installations générales, agencements, aménagements divers			
Matériel de transport	3 952		20 490
Matériel de bureau et matériel informatique	489		4 638
Mobilier			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	4 441		25 128

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

Néant

Fonds commercial

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif



ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -

(Art. 832-6)

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Mouvements de l'exercice	Valeur du portefeuille	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice		362 932.00	
Acquisitions de l'exercice		86 454	
Montant à la clôture de l'exercice		449 386.00	

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	482	482	
Groupe et associés	470 072	192 982	277 090
Charges constatées d'avance	7 653	7 653	
TOTAL	478 206	201 116	277 090
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	20 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	40 000		

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	Charges d'exploitation	N+1

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Parts sociales	100.0000	200			200

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	20 000			
Réserve légale	2 000			
Autres réserves	935 027	332 389		
Résultat de l'exercice	334 389		2 000	
Total des capitaux propres	1 291 416	332 389	2 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				20 000
Réserve légale				2 000
Autres réserves				1 267 416
Résultat de l'exercice		449 325		451 205
Total des capitaux propres		449 325		1 740 622

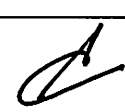
- ACTIONS PROPRES -

(Art. 832-12)

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions



ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS - (Art. 832-14)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE - (Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 529	4 529		
Personnel et comptes rattachés	34 522	34 522		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 525	3 525		
Impôts sur les bénéfices	155 386	155 386		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 952	15 952		
Autres impôts taxes et assimilés	6 340	6 340		
Groupe et associés	32 453	32 453		
TOTAL	252 706	252 706		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 205			

- PRÉCISIONS SUR LES DETTES - (Art. 832-16)

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES DE PASSIF - (Art. 832-17)

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS - (Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	803
TOTAL	803

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	
- ICAR Excedent CA 30/09/2025	271
- ICAR E2565100014 au 30/09/2025	301
- ICAR E2565500015 au 30/09/2025	231
TOTAL	803

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 435
Dettes fiscales et sociales	40 757
TOTAL	43 192

Détail des charges à payer

	Montant
FOURN - Factures non parvenues	
- Facture N-1 x 5% d'augm annuelle	2 086
- Estimés à 100 € x 9/12	90
- Forfait annuel estimé à 250 € x 9/12	226
- FNP MIDI CENTRE 3T2025	34
PERSONNEL - Charges à payer	
- PRIME INTERESSEMENT 2024/2025	33 922
URSSAF Gérant à payer	
- URSSAF REGUL DEF 2024 A PAYER	85
- URSSAF 01/2025 A 09/2025	623
ETAT - Charges à payer	
- CFE 2024 reçue à 0€	1 240
- TVS A PAYER au 30/09/2025	3 511
- CVAE A PAYER au 30/09/2025	442
- CFE A PAYER au 30/09/2025	934
TOTAL	43 192



ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	1 738	
TOTAL	1 738	

- PRÉCIS. RELATIVES AUX PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RÉS. EXCEP. -

(Art. 832-21)

- MODIF. DE LA LÉGISLATION FISCALE POSTÉRIEURE À LA DATE DE CLÔTURE -

(Art. 833-1)

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

- INFORMATIONS RELATIVES AUX CORRECTIONS DE VALEURS -

(Art. 833-3)

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	471 620		471 620
= Résultat fiscal courant	464 102	20 415	443 687
- Produits non imposables	424 170		424 170
+ Charges non déductibles	41 728		41 728
= Résultat fiscal	81 660	20 415	61 245
= Impôt payé		20 415	

Depuis le 01/10/2006, la société est seule redevable de l'impôt sur les sociétés de l'ensemble du groupe, conformément aux dispositions de l'article 233A du CGI.

Les filiales bénéficiant de l'intégration fiscale :

SAS ENTREPRISE AUGLANS, 137 rue de Pradals, ZA Millau Viaduc 12100 Millau (Siren 321 953 861) intégrée depuis le 01/10/2006.

Le montant total de l'impôt sur les sociétés pour lequel la société est redevable au titre de l'exercice clos au 30/09/2025 se répartit ainsi :

- IS total à payer pour l'ensemble du groupe = 505 069 €
- IS comptabilisé pour la filiale SAS ENTREPRISE AUGLANS = 484 654 €
- IS si la SARL HESTIA était imposé séparément = 20 415 €

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES - (Art. 834-1)

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS - (Art. 835-1)

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- RÉMUNÉRATIONS - (Art. 835-2)

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS - (Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
Avais, cautionnements et garantie (dont les effets de commerce escomptés non échus)	1 430 135
Autres engagements	
TOTAL	1 430 135

- ENGAGEMENTS HORS BILAN - COMPLÉMENT RELATIF AUX ENTITÉS LIÉES - (Art. 836-2)

Engagements hors bilan - complément relatif aux entités liées	Montant à la clôture de l'exercice	Dont consentis à des entités liées
Avais, cautionnements et garantie (dont les effets de commerce escomptés non échus)	1 430 135	1 430 135
Autres engagements		
TOTAL	1 430 135	1 430 135

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
- BMW X3 M40d	43 484	
Mobilier	43 484	
TOTAL	43 484	

- ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES -

(Art. 836-4)

Nature	Matériel de transport	Matériel de bureau et info	Mobilier	Autres	Total
Valeur d'origine	91 240				91 240
Coût d'entrée de l'actif	91 240				91 240
Amortissements					
Valeur nette	91 240				91 240
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs	29 796				29 796
- exercice	18 636				18 636
TOTAL	48 432				48 432
Redevances restant à payer					
- à un an au plus	18 636				18 636
- entre 1 et 5 ans	24 848				24 848
TOTAL	43 484				43 484

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **2 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	2
TOTAL	2

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Le 14/01/2026
THOLLET POULAT FABIEN Gérant

